

VALAIS

PROPRIÉTAIRES, (IN)FORMEZ VOUS!

16 mars 2009 - CHRISTIAN CARRON - 1 ? 's' : '') : 'Aucun commentaire'; ?>

CYNOLOGIE Ce qu'il faut savoir sur la nouvelle formation obligatoire pour les propriétaires de chiens en vigueur depuis le 1er septembre 2008.



Selon l'ordonnance sur la protection des animaux entrée en vigueur le 1er septembre dernier, les nouveaux propriétaires de chiens doivent suivre une formation obligatoire - théorique et pratique - en vue d'obtenir une attestation de compétences. A qui s'adressent réellement ces cours? Qui peut les délivrer? Les explications de Madeleine Vallotton, secrétaire de la Fédération romande de cynologie (membre de la Société cynologique suisse) et présidente du Club du berger allemand du Bas-Valais.

» Qui peut dispenser la formation? Pour obtenir le brevet nécessaire de l'Office vétérinaire fédéral, le moniteur doit être membre d'un club, avoir suivi une formation en tant que moniteur d'éducation canine auprès d'un organe reconnu par l'Office vétérinaire fédéral (FRC, UCS, Certodog...) et attester de trois ans de pratique.

» A qui s'adresse cette formation? Elle concerne toutes les personnes ayant acquis un chien après le 1er septembre 2008 et pour toute nouvelle acquisition à partir de cette date. Ces dernières ont l'obligation de se mettre en conformité dans l'année.

» Combien de temps dure la formation? Si le propriétaire n'a jamais eu de chien, la formation comprend quatre heures de cours théoriques obligatoires et quatre heures minimum de cours pratiques avec l'animal. S'il en a déjà eu un auparavant, seuls les quatre cours pratiques sont obligatoires. Et si une personne possède plusieurs chiens, elle devra suivre la pratique avec chacun d'eux. Il n'y a pas d'examen mais une attestation de suivi des cours.

» Qu'est-ce que les propriétaires y apprennent? La théorie pose certaines questions essentielles: pourquoi prend-on un chien, que veut-on en faire, comment le choisir, quels sont les besoins spécifiques de chaque chien, le budget lié à un animal... La pratique est axée sur le couple maître/chien. On y apprend la socialisation de l'animal, la conduite en laisse, les positions (rappel, assis, couché, reste, stop).

» Combien coûte une formation? Les moniteurs valaisans de la FRC nous demandent 100 francs pour les quatre heures de théorie et 100 francs pour les quatre heures de pratique.

» A qui s'adresser pour connaître les moniteurs patentés? Aux vétérinaires, aux clubs cynologiques, aux organes de formation et aux chenils.

Infos sur le site de l'OVF

Lien(s)

www.bvet.admin.ch